



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05972

Numéro SIREN : 814 316 808

Nom ou dénomination : 8 ATELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/043291

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/043291**
n°de gestion : **2015B05972**
n°SIREN : **814 316 808 RCS Lyon**

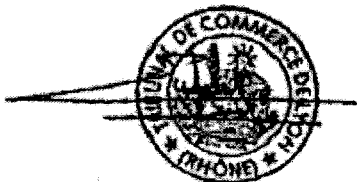
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 15/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

8 ATELIERS - Société par actions simplifiée
avenue Satolas Green Bâtiment Cap Arrow 69330 Pusignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4943800

Désignation de l'entreprise 8 Ateliers										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise Avenue Satolas Green - Bat Cap										69330 PUSIGNAN															
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>1</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>										8	1	4	3	1	6	8	0	8	0	0	0	1	7		
8	1	4	3	1	6	8	0	8	0	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6						
3	1	1	2	2	0	1	6																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilitisations corporelles *		028	1 428	030	99					1 329														
	Immobilitisations financières * (1)		040	90	042						90														
	Total I (5)		044	1 518	048	99					1 419														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 761	070						7 761														
		Autres * (3)	072	6 257	074						6 257														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	4 631	086						4 631														
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	18 649	098						18 649															
Total général (I+II)		110	20 167	112	99					20 068															
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126																				
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132																
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136					8 977															
	Provisions réglementées				140																				
Total I				142					9 977																
Provisions pour risques et charges				154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				1 400																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	1 528	)	172	8 691																
Produits constatés d'avance				174																					
Total III				176					10 091																
Total général (I + II + III)				180					20 068																
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 518																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Justifié par le Président

[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **SAS 8 Ateliers**Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR **018**Exercice N clos le **3 1/1 2/2 0 1 6**

Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209	210	
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		{ Services	217	218	66 799
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	66 799
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	13 268
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240	
	Autres charges externes (dont crédit bail : mobilier : immobilier :)			242	42 443
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE	243		244	428
	Rémunérations du personnel			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements			254	99
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)		264	56 238
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	10 561
	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
		{ Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices (VII)			306	1 584
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	8 977

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 8 977 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles		322		
	Impôts et taxes non déductibles		324	1 584	
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Dont divers Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	10 561 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356	
	Déficits antérieurs reportables		dont imputés sur le résultat		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	10 561 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2017

ANNEXES

Antoine Lefebvre
d'origine
le Président



CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	

TOTAL

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires					
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
Total					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	** ans
Matériel de Transport	4 ans
Installations techniques	** ans
Matériels et outillage industriels	** ans
.....	** ans

b) Titres immobilisés

Non Concerné

c) Titres de placements

Non Concerné

d) Stocks

Non Concerné

e) Provisions réglementées

Non Concerné

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		1 178,00		1 178,00
Autres immobilisations corporelles		250,00		250,00
Immobilisations financières		90,00		90,00
TOTAL		1 518,00		1 518,00

Amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		99,00		99,00
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL		99,00		99,00

COMPTES ANNUELS



8 Ateliers
Avenue Satolas Green - Bat Cap
69330 PUSIGNAN

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

certifié conforme à l'original
le Président



SAS 8 Ateliers

**Société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euros
Avenue Satolas Green – Bat Cap ARROW**

69330 PUSIGNAN

814 316 808 LYON R.C.S

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2017

L'an deux mil sept, le 15 mai à 9 heures

Les associés se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Ionut UNGUREANU,

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par ses soins, fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble le nombre d'actions requis.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est la suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.
-

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Certifié conforme à l'original.
Le Président



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés .

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 8 977 euros de l'exercice de la manière suivante :

Le Bénéfice de 8 977 euros est affecté au compte :

Réserve Facultative : 8 877 euros
Réserve légale : 100 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués, au cours des trois dernières années :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport :

- prend acte des conventions intervenues sur l'exercice écoulé ;
- approuve la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice telle quelle est présentée dans le rapport.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quitus et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises par L'Administration fiscale telle qu'énoncées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

SAS 8 Ateliers

**Société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euros
Avenue Satolas Green – Bat Cap ARROW**

69330 PUSIGNAN

814 316 808 LYON R.C.S

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2017

RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 8 977 euros de l'exercice de la manière suivante :

Réserve Facultative : 8 877 euros

Réserve légale : 100 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

